

## AUDITION DU SCSI DEVANT LA COMMISSION D'ENQUETE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

### sur le fonctionnement des services de renseignement français dans le suivi et la surveillance des mouvements radicaux armés et notamment, des filières jihadistes

Monsieur le Président, le sujet que vous avez mis à l'ordre du jour ne peut être dissocié de l'approche globale du fonctionnement de l'ensemble des services de renseignements.

Nous avons été la seule organisation syndicale à dénoncer la réforme de 2008. Le Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure a toujours pensé que cette nouvelle structure ne pouvait que fractionner les services encore un peu plus, au lieu de privilégier la fluidité de la circulation du renseignement.

Force est de constater que les craintes et doutes émis alors, sont aujourd'hui avérés. Depuis plus de quatre ans, des nombreux dysfonctionnements sont apparus au sein des services, au point d'être largement relayés par la presse et d'alerter les instances de la république. Même le Directeur de la DCRI a reconnu devant vous « en être resté à des moyens d'actions presque archaïques ». La réforme induite par la RGPP, devait pourtant donner naissance à une CIA à la française.

Ces dysfonctionnements ont instauré un sentiment de malaise diffus dans cette direction qui s'est traduit par une action du SCSI le 16 mars 2012 dans les locaux de cette direction, le jour des premiers meurtres de l'affaire MERAH...

Cette affaire est caractéristique de l'évolution de la menace : naissance dans une cité sensible, délinquance, absence de réseau, mondialisation...

La menace devient poly forme. Souplesse, réactivité, adaptation, doivent devenir les maîtres mots de la lutte anti-terroriste.

La démarche de retour sur expérience est une démarche nouvelle qui doit s'inscrire positivement. Il y a des gens passionnés à la DCRI, ils veulent tout mettre en œuvre pour éviter la mort de victimes innocentes et souhaitent réformer réellement le renseignement.

Comment faire évoluer les choses à partir de l'affaire MERAH et du bilan de la DCRI, mais aussi des SDIG après 5 ans d'existence ? C'est le but du SCSI. Le Ministre a déjà des éléments et a pointé du doigt les dysfonctionnements de la centrale avec les services territoriaux, sa faible réactivité, le manque de collaboration entre directions. Votre commission d'enquête, et l'instruction en cours doivent conduire à mettre au grand jour toute la vérité.

## **DES REFORMES NECESSAIRES**

### **LE RAPPORT IGA/IGPN**

Si des premières reformes ont été menées, il y a quelques semaines, elles ne sont pas à la hauteur des enjeux et ne répondent pas aux conséquences de l'affaire MERAH. Si ce rapport IGA/IGPN identifie des dysfonctionnements, il ne propose pas les bonnes solutions.

### **LA STRUCTURE INTERNE D'AUDIT**

Alors que l'IGS et l'IGPN se rapprochent, quel est l'intérêt de créer une structure interne d'audits ? Il suffit d'habiliter les auditeurs de l'IGPN secret défense, la plupart le sont déjà. Le regard extérieur à la direction centrale ne peut que permettre une ouverture d'esprit dans le cadre des audits menés. L'autarcie dans ce domaine n'est pas gage de qualité. Le volume des effectifs concernés seront pris au détriment de services opérationnels. Ne va t'on pas consacrer plus de temps à s'autocontrôler plutôt que de privilégier la détection de la menace ?

### **UN POLE DE COORDINATION DES SERVICES de RAPPROCHEMENT DES TERRITOIRES**

Qui peut imaginer que face aux problèmes structurels rencontrés dans l'affaire MERAH et pour faire face à un ralentissement lié au trop grand nombre de strates, la création d'une structure supplémentaire pourra améliorer la fluidité de la circulation des informations ? D'ailleurs une telle structure n'existe dans aucune des autres directions et pour cause... à moins qu'elle ne serve à recaser une hiérarchie pléthorique.

### **UN RAPPROCHEMENT SDIG/RI**

Une structure centrale et zonale ont été mises en place. Si dans l'esprit cela va dans le bon sens, la réponse est inadaptée. Le maintien de l'IG dans la sécurité publique empêche une véritable collaboration. Les fonctionnaires de cette direction perçoivent dans cette mesure une volonté de capter le travail de renseignement de proximité, sans réciprocité et sans retour de l'exploitation des renseignements transmis.

## POUR LE SCSJ, TROIS AXES DE REFORME SE DESSINENT

### PREMIER AXE

#### DECONCENTRER, DELOCALISER, DESTRATIFIER

##### A/ Déconcentrer, délocaliser.

Il faut mettre en place une déconcentration des savoirs, des moyens techniques. Si la réforme de la DCRI prévoyait l'association des RG et son immersion territoriale avec la DST hyper centralisé, on note que c'est le schéma structurel de la 2° qui a pris le dessus. Le fonctionnement, la disparition d'un maillage, coupent la DCRI d'une approche fine et d'un renseignement de proximité. Elle a conduit à un rétrécissement de la détection.

Pour obtenir ce renseignement opérationnel, il faut mettre en place un spectre de détection large permettant une collecte d'informations de masse qui sera ensuite décortiquée et analysée.

Le renseignement est d'abord une composante policière. Comment imaginer analyser des données sans ce travail ontologiquement policier, qui demande du contact, de l'immersion dans la société.

Il n'y a point d'analyse sans qu'elle ne soit nourrie par un flux d'informations. Une vision trop élitiste de la structure, ne peut le permettre. Si le recrutement de spécialistes, de techniciens est nécessaire, pour avoir un vison stratégique et répondre aux différents défis technologiques, il n'a d'intérêt que s'il repose sur une base solide, opérationnelle, chargée de détecter, suivre et neutraliser les différentes menaces.

##### B/ Alléger l'organisation horizontale et destratifier l'organisation verticale de la direction centrale.

Il est indispensable de simplifier l'organisation centrale et assouplir son organisation horizontale qui conduit à un manque de circulation entre les différentes structures, et donc un manque de lisibilité. Si un renseignement à caractère multiple remonte à la direction centrale, il a parfois du mal à être traité car ne correspondant pas à un schéma trop compartimenté ? La structure centrale trop lourde, trop hiérarchisée où l'on retrouve pour environ 3000 personnels, dont 150 commissaires soit 10 % de la totalité de ce corps, 800 officiers, soit 8 % du corps, et 1 400 gardiens + administratifs représentent un taux d'encadrement trois fois supérieur à celui de la police nationale. On peut donc s'étonner que le Directeur Central de la RI ait indiqué que le taux d'encadrement était faible dans sa direction ...

. Comment expliquer encore que dans le prochain télégramme de mutations, de nouveaux postes de commissaires soient proposés sachant que ces postes pourraient être occupés par des officiers expérimentés.

Ce sur-encadrement entraîne une perte d'efficacité dans la responsabilité de chacun. Elle est diluée à tout niveau. Tout le monde se retrouve exonéré en cas de problèmes majeurs. L'affaire MERAH en est la parfaite illustration.

Madame ADAM, dans une question à Monsieur CALVAR, a relevé ce problème de ventilation des effectifs. Cela corrobore notre analyse. Des solutions doivent maintenant intervenir.

Egalement, il faut limiter les strates verticales. Si la région, du temps de la DST était en lien direct avec Paris, depuis 2008 et la zonalisation, ce n'est plus le cas. Certes, elle permet une meilleure coordination sur un territoire plus vaste mais en revanche, elle a rajouté une strate dans la transmission des informations et rallongé de facto les circuits de transmission. Au niveau central, la prolifération de strates aboutit aux mêmes effets.

Nous devons repenser le management, responsabiliser, favoriser la mobilité de policiers venant d'autres directions, qui apportent leur expérience dans l'opérationnel en terme de procédure pénale, de culture de la surveillance, de contact avec les partenaires institutionnels,

Intégrer davantage la notion d'importance du renseignement dans la formation initiale est incontournable, favoriser les échanges et stages au niveau local avec les autres services de police et de sécurité, également.

## DEUXIEME AXE

### REGROUPER LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

#### DANS LA MEME STRUCTURE

Pourquoi ? Pour limiter les doublons, clarifier les missions dont certaines se chevauchent. Comment par exemple, l'IG peut-elle traiter l'islam de France et la DCRI l'islam radical ?

La mutualisation des moyens techniques et humains améliorera le fonctionnement général. Comment faire fonctionner dans des petits départements par exemple, faire fonctionner des groupes IG et RI de quatre ou cinq personnes côte à côte sans aucun lien opérationnel, sans partage des missions, sans partage des moyens représentant une gabegie quotidienne ?

Regrouper, c'est aussi obtenir un renseignement de proximité assuré par un maillage territorial complet, par une immersion dans la société auprès des acteurs sociaux, des

partenaires institutionnels, des autres services de polices. La pénitencière, l'armée, la justice.

On se demande comment le Directeur de la DCRI a pu oublier dans son audition devant vous, de citer l'exemple de la DRPP où travaillent tout de même une centaine de policiers sur des thématiques communes à sa direction. En effet au sein de la DRPP cohabitent les deux types de renseignements : l'information générale et le renseignement intérieur, dont le fonctionnement est plébiscité par les autorités. Pourquoi n'intègre t'elle pas l'académie du renseignement et pourquoi dans le cadre absolu de la nécessité de complémentarité avec l'information générale évoquée par Monsieur CALVAR, la DRPP n'apparaît pas dans son raisonnement.

La détection d'un individu comme MERAH ne peut se faire que par ce renseignement de proximité et par un renseignement opérationnel de qualité. Ce n'est pas les ingénieurs ou les analystes qui ont manqué dans l'affaire MERAH, ce sont les moyens donnés aux structures locales et la réactivité de la direction centrale qui ont fait défaut. Si la réponse opérationnelle comme dans l'affaire MERAH nécessite plus de deux mois de réponse, on peut avoir des spécialistes en tout genre, cela ne sert à rien d'autant plus quand la direction régionale, en l'occurrence celle de Toulouse, demande la judiciarisation de MERAH, mais ne reçoit en retour aucune réponse, aucune instruction.

Le renseignement reste un métier de policier par le lien permanent avec les autres services de police et la nécessaire judiciarisation des affaires. Le respect du principe hiérarchique doit être le même que dans le reste de la police nationale. Contrairement aux propos du Directeur de la RI, nous ne sommes pas dans un raisonnement corporatiste. Bien au contraire, nous sommes favorables à la diminution du nombre de commissaires et d'officiers et à la définition précise de la qualité d'expert qui ne doit pas être galvaudée. Nous sommes également favorable à l'apport de techniciens mais qui dans le cadre de l'affaire MERAH, je le répète, n'auraient apporté aucune plus value. Les dysfonctionnements étaient ailleurs....

### **TROISIEME AXE**

#### **ASSURER UNE VERITABLE COORDINATION ENTRE LE RENSEIGNEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR. CREER VUNE COMMUNAUTE DU RENSEIGNEMENT, INSUFLER UNE CULTURE DU PARTAGE**

Tirons les leçons de l'affaire MERAH.

Alors que dans l'ensemble des médias son parcours est retracé en détail dans l'ensemble des pays à risques Israël, Pakistan, Egypte, il semble que la DGSE n'a pas communiqué ces informations au renseignement intérieur qui n'avait pas ce paramètre lors de l'audition de

l'intéressé à Toulouse. Comment se fait-t-il que toutes ces données, celles des services américains et de la DGSE, n'aient été connues qu'après sa mort ? Il reste des parts d'ombre et la déclassification de tous les rapports de la DCRI et de la DGSE devraient permettre de comprendre les déficits de fonctionnement dans ce domaine.

Il n'est pas question de polémiques ici, mais de vérité et d'efficacité pour le futur. Mais voulons-nous vraiment changer les choses par une réforme d'envergure afin d'améliorer l'efficacité du formidable travail effectué par les hommes et les femmes de l'ensemble des services de renseignement malgré des moyens archaïques ?

## CONCLUSION

Si la lutte anti-terroriste n'est qu'un pilier du travail de la DCRI, l'affaire MERAH symptomatique de l'évolution de la menace, a mis en exergue la nécessité de vraies réformes destinées à corriger les carences structurelles de la réforme de 2008. Le SCSI a dénoncé cette réforme en son temps. Les officiers et commissaires qu'ils représentent, souhaitent enfin être entendus pour améliorer le service de sécurité aux français. Cela passe par une réflexion de fond, par un dialogue social constructif, par une ouverture d'esprit. Il faut donner les moyens de fonctionnement matériels et législatifs nécessaires pour travailler correctement et prévenir les risques, dans le cadre d'un vrai contrôle parlementaire. Nous rejoignons sur ce point le Directeur Central de la RI.

Il nous faut enfin créer une vraie communauté du renseignement, qui travaille en osmose avec les autres services de sécurité.

